Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20260630-CCAS20260629_01-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-JAUDY

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de La Roche-Jaudy, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis EVEN, Président.

Etaient présents :	COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, CORDONNIER Laurent, CREC'HRIOU Marie-Paule, EVEN Jean Louis, FERCOQ Claudette, FERRIER Florence, GAUTHERON Claudine, GUENNEC Christianne, HENRY Jean-Marc, IVORRA Dominique, LE MOAL André, MEUR Jean-Luc, MORVAN Valérie, TOUPIN Aziliz
Etaient absents excusés:	Mme JEGOU Marie-France, procuration à Mme COADIC Danièle, LAUDREN Janine, procuration à Mme COADIC Danièle

Nombre de membres :	17	Nombre de présents :	15
Nombre d'absents :	4	Nombre de votants :	17

Date de la convocation : 24/06/2026

Secrétaire de Séance : M. MEUR Jean-Luc

Délibération n°CCAS20260629_01

1. Élection de la Vice-Présidence

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;
Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un(e) vice-président(e). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats :
Florence FERRIER

Le conseil d'administration procède à l'élection de la Vice-Présidence par un vote à bulletins secrets :

Est élue vice-présidente à l'unanimité des suffrages exprimés (1 Abstention) :
Florence FERRIER

Pour extrait conforme à l'original,

Le Président,
J.L. EVEN

Centre Communal d'action Sociale
22450 LA ROCHE-JAUDY